Le Soir
PANORAMA

LETTRE DE PROVINCE

De la petite vérité du gendarme à la peur comme mensonge d'État

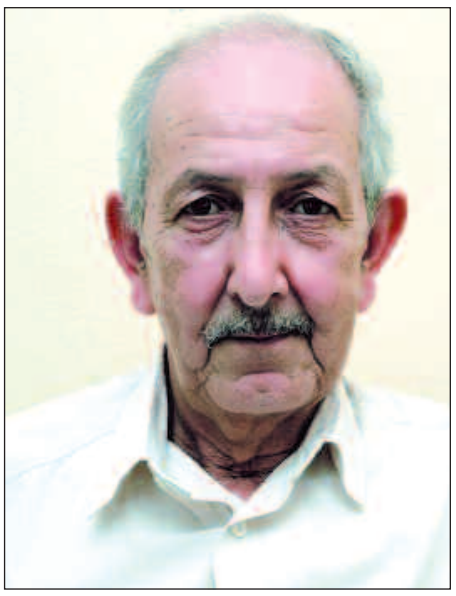

Par Boubakeur Hamidechi
boubakeur.hamidechi@Yahoo.fr

A la suite du récent bulletin d'alerte diffusé par la gendarmerie, est-il encore possible de démentir le contenu pessimiste de cette mise en garde exceptionnelle émanant d'un corps de la force publique ? Alors que jusque-là, les bonnes âmes qui dirigent le pays attribuaient à la seule malveillance journalistique ce genre de prévisions qu'ils qualifiaient d'ailleurs de «hasardeuses» voire de «toxiques» pour le moral de la société, les voilà cette fois, destinataires d'un rapport explosif sur l'état de la nation et les risques que celle-ci pourrait encourir dans les semaines qui viennent ! Quel curieux renversement de perspective qui dévoile un aspect tout à fait inconnu jusque-là s'agissant des mécanismes de fonctionnement de l'ensemble de l'architecture du pouvoir.

Ainsi, ce serait au tour de la maréchaussée de prendre le relais de l'état-major de l'ANP dans la diffusion de la peur et notamment de son intensification.

Il est vrai que la stratégie globale destinée au conditionnement psychologique de l'opinion est irriguée par la résurgence du terrorisme dont la traque est régulièrement illustrée par les communiqués de la télévision. Cependant, il restait le volet marginal de ce que l'on qualifie de «troubles sociaux» auxquels il fallait administrer la même dose de peur afin de diaboliser la rue en grossissant les caractères désastreux qui seraient la sienne. Sauf que ce volet complémentaire à la guerre idéologique, engagée contre le terrorisme islamique par l'ANP, risque de susciter finalement des lectures inattendues, notamment de celles qui impliquent négativement la puissance publique et la mauvaise intendance de l'Etat. Une pareille probabilité est déjà perceptible dans les commentaires des réseaux sociaux qui par étonnement se réapproprient les assertions de la gendarmerie pour faire justement les procès de l'Etat.

Voilà ce qui s'appelle «mordre sa propre queue» dès l'instant où ce corps d'Etat s'empare de la compétence d'analyser les causes et les effets des troubles sur le front social en lieu et place du pouvoir politique.

A ce propos, c'est cette fois une légion de prétoriens au service du pouvoir qui souligne que l'agitation cyclique sur le front social est d'abord le bon carburant de la société et, de ce fait, ce ne sera jamais soluble dans les procédés répressifs qui légitiment l'autorité de l'Etat ou, du moins, tempèrent les recours à l'affrontement. En somme, la théorie de la peur ne tiendra pas la route en toutes circonstances et notamment en rase campagne lorsque la colère est cimentée par des revendications sensées. Bref, le syndrome de la peur appliqué au front social n'est susceptible d'atteindre son objectif que par le dialogue, lequel, comme on le sait, n'est pas une vertu du pouvoir. Dans son esprit donc, la contribution de la maréchaussée a le mérite d'aborder équitablement la question de la gouvernance sous l'angle de la relation que doit entretenir l'Etat avec ses administrés. Or qui dit «relation» suppose «parole officielle» : celle qui est de plus en plus absente dans l'espace public. Et ce ne sont d'ailleurs pas les quelques loufoques assertions d'un Premier ministre, lorsqu'il lui arrive de faire la tournée des popotes en province, qui finiront par faire sens auprès des populations. De même que pour certains ministres interloqués face à la grogne et qui ne trouvent de formules appropriées afin de se rendre aimable que de lancer à la cantonade cette formule creuse décrétant que «l'émeute ne règle rien» ! Un raccourci verbal qui occulte le fait que le silence incompréhensible de l'Etat a précédé l'indignation et la justifie a posteriori. Autant insister sur le fait qu'en responsabilité politique, l'on ne peut déroger impunément au devoir d'écouter d'abord pour ensuite arbitrer dans les conflits. De cet impératif élémentaire lié à la vocation politique, plus personne ne s'en préoccupe. Une démission générale qui n'épargne ni l'édile ou le chef de daïra, ni le wali et le ministre. Plus personne, de l'élu du douar jusqu'au sommet de l'Etat, ne fait l'effort de se rapprocher des gens et pis encore, ne se croit dans l'obligation de rendre compte de sa mission à l'opinion. Un désengagement rampant qui fait justement peur au pays et malmène sa crédibilité dans le concert des nations. Au moment où tout indique que le front social s'embrasera dès la rentrée de septembre avec son lot d'émeutes destructrices et de grèves tournantes, le silence radio de la gouvernance est à son tour interprété comme une capitulation larvée. Il est vrai que le capital humain qui est supposé conduire le char de l'Etat est à son tour frappé du syndrome de l'échec. C'est ainsi qu'entre la rectitude éthique qui sous-tend toute haute fonction au service de l'Etat et l'atmosphère délétère qui contribue au dévoiement de ces charges, l'on a souvent tendance à renoncer à certaines valeurs.

Refusant le «donquichottisme», de brillants commis se contentent de gérer de petites carrières quand, de toutes parts, les mauvaises nouvelles s'amoncellent et que les nuages politiques noircissent le ciel avant de se muer en orages. En somme, l'épouvantail du front social que l'on présente comme l'ultime étape avant l'effondrement de l'Etat n'est qu'une vision apocalyptique et, par conséquent, excessive en soi. En fait, dans ce domaine, il n'y pas de particularisme algérien quant à la manière de recourir à la contestation non pacifique. Celle-ci résulte seulement des déviances de l'ordre politique qui, au fil des abus et des échecs, ont fini par remodeler les réactions dans l'espace public. Car si les vagues de la contestation ne cessent d'enfler (comme le prouvent les statistiques de la gendarmerie), cela est d'abord dû à la profonde crise de la société dont les jeunes ne sont que les victimes. Paradoxalement, la rue n'est que réactive face aux comportements rédhibitoires d'un système politique désormais contrôlé par une gérontocratie sans perspective.

Cette société qui n'exige dans l'immédiat qu'un appel d'air capable de balayer l'immobilisme et l'incompétence ne fait, en définitive, peur qu'aux tenants du régime. C'est-à-dire, le directoire actuel qui joue à l'excès sur les peurs pour plaider la stabilité. Dans un pays fébrile où les vents de l'insurrection peuvent souffler à tout instant, est-il encore habile de persister dans une présence – absence quand le temps, ce grand conseilleur, vous fait signe de quitter la scène ? Hélas ce n'est là qu'une affaire de sagesse, à laquelle n'y accèdent que ceux qui se méfient de la vanité du pouvoir.

B. H.

Le Soir sur Internet :
http:www.lesoirdalgerie.com
E-mail :
info@lesoirdalgerie.com

POUSSE AVEC EUX !

Par Hakim Laâlam

hlaalam@gmail.com
@hakimlaalam

L'Algérie ne peut aider un État coupable d'avoir interrompu un processus électoral ! Zwitt ! Errwitt !

Commentaire d'un ami de Tizi : «Tout ça, c'est la faute à la presse en…

… ARAV !»

Hollande demande l'aide de Bouteflika et de l'Algérie en matière de lutte contre le terrorisme. Je ne sais pas. Je me tâte. Je réfléchis. Je croise les doigts. Je les décroise. Et je réfléchis encore. D'abord, a-t-on le droit de désigner ces jeunes qui partent et reviennent du djihad syrien et irakien de «terroristes» ? Ne sont-ils pas des combattants pour la liberté ? Ne faut-il pas plutôt les appeler des «islamistes armés» défendant une cause juste face à des pouvoirs autoritaires ? N'est-ce pas là une atteinte aux libertés que de vouloir empêcher ainsi, violemment, l'expression et l'aspiration à plus de démocratie exprimées par ces kamikazes, ces conducteurs de 20 tonnes et ces commandos armés de couteaux et de machettes face à l'appareil répressif de l'Etat français et à sa junte du tout sécuritaire ? Non, très franchement, je ne sais pas ! Je me tâte. Je réfléchis. Je croise les doigts. Je les décroise. Et je réfléchis encore. L'Algérie est un pays respectueux des lois et des accords internationaux. Elle ne peut pas, comme ça, juste sur une sollicitation du pouvoir de Paris s'engager dans des opérations pour le moins lourdes, pour certaines d'entre elles entachées même de suspicion de mauvais traitements, voire de torture contre les combattants rebelles islamistes. Le pouvoir de Paris n'a pas suffisamment donné de gages de respect des règles du droit international et des droits de l'Hwomme tels qu'édictés par les conventions de Genève et de sa proche banlieue. Je rappelle qu'en Algérie, le pouvoir est civil. Et il ne peut s'engager aussi frivolement, juste parce que Hollande le demande gentiment, aux côtés d'un régime français aux allures franchement militaristes et bellicistes. D'ailleurs, n'oublions jamais que la France s'est rendue coupable d'un acte antidémocratique majeur, une atteinte sans précédent aux règles de l'expression populaire et du respect du suffrage universel. Oui M'sieur ! Que je sache, c'est la France, c'est le pouvoir de Paris qui, de manière très très martiale a interrompu en 2005 le processus électoral, le référendum autour de la question de l'adhésion ou non de la France à l'espace Schengen. Comment l'Algérie pourrait-elle aujourd'hui cautionner une telle dérive ? Je fume du thé et je reste éveillé, le cauchemar continue.

H. L.